

mise en ligne 13.03.2024

## **DECISION COMMUNAUTAIRE DC 006-2024**

L'an deux mille vingt-quatre et le 12 mars

**OBJET : Demande de Subvention auprès de la REGION dans le cadre du Soutien aux Equipements et filières de valorisation des déchets pour la mise en place de la collecte cartons et verre**

La caractérisation des ordures ménagères réalisée en mai 2022, laisse apparaître un volume important de cartons, estimé à 516 T/an. Afin de faire baisser le tonnage d'ordures ménagères collectées tout en augmentant le tonnage des déchets valorisés, il a été décidé de mettre en place une collecte spécifique de cartons pour les particuliers sur l'ensemble du territoire de la Communauté de Communes. Celle-ci sera effective sur des points d'apport volontaire équipés de colonne aériennes.

D'autre part il a été également convenu de reprendre en régie la collecte du verre jusqu'alors réalisée par un prestataire, ce qui représente sur le territoire de la Communauté de Communes un volume de collecte pouvant atteindre les 55kg/hab. Ce nouveau mode de fonctionnement en interne permettra une réactivité plus importante, évitant ainsi la saturation des colonnes à verre présent sur les points d'apport volontaire.

**Aussi**, dans ce contexte la Communauté de Communes doit se porter acquéreur d'un camion poids lourd amplirol équipé d'une grue de chargement d'un montant de 262 991.62 € HT ;

**CONSIDERANT** que la Région est susceptible de financer ce type d'équipement dans le cadre de son dispositif de soutien aux équipements et filières des déchets à hauteur de 100 000 €.

### **Le Président**

**DECIDE de SOLLICITER** une subvention auprès de la Région pour l'achat d'un camion poids lourds Amplirol équipé d'une grue pour la collecte des cartons et du verre à hauteur de 100 000 € sur la base du pan de financement ci-annexé.

**PRECISE** qu'au regard des délais de livraison importants, nous avons été contraints d'anticiper la commande du châssis, du bras et de la grue respectivement en avril et mai 2023.

**DIT** que les crédits nécessaires seront inscrits au budget

**DIT** Que le conseil communautaire sera informé de cette décision lors du prochain conseil communautaire

**Le Président**  
**Jean-François PERILHOU**



**Plan de financement prévisionnel**  
**Acquisition du matériel pour la collecte du carton et du verre**

Nature des dépenses HT		Financeurs	
Acquisition d'une grue et d'un bras de chargement	138 991,62 €	Union européenne Dispositif / Fonds à préciser :	0,00 €
Acquisition d'un châssis recevant la grue et le bras de chargement	124 000,00 €	Etat Montant à préciser :	0,00 €
		<b>Région Sud</b> : Soutien aux équipements et filières de valorisation des déchets	100 000,00 €
		<b>TOTAL DES SUBVENTIONS</b>	<b>100 000,00 €</b>
		Auto-financement du Maître d'Ouvrage (hors TVA)	162 991,62 €
<b>MONTANT TOTAL DES DEPENSES</b>	<b>262 991,62 €</b>	<b>TOTAL DES FINANCEMENTS</b>	<b>262 991,62 €</b>

Fait le 12/03/2024